



Conseil de sécurité

PROVISoire

**S/PV.2875
15 août 1989**

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISoire DE LA 2875e SEANCE

**Tenue au Siège, à New York
le mardi 15 août 1989, à 23 h 50**

Président : M. DJOUDI

(Algérie)

Membres : Brésil
Canada
Chine
Colombie
Etats-Unis d'Amérique
Ethiopie
Finlande
France
Malaisie
Népal
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Sénégal
Union des Républiques socialistes
soviétiques
Yougoslavie

M. ALENCAR
M. KIRSCH
M. DING Yuanhong
M. PEÑALOSA
M. OKUN
M. TADESSE
Mme RASI
M. BLANC
M. HASMY
M. RANA

Sir Crispin TICKELL
Mme DIALLO

M. LOZINSKIY
M. KOTEVSKI

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 23 h 50.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

LETTRE DATEE DU 15 AOUT 1989, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL (S/20789)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen du point 2 de l'ordre du jour.

En réponse à l'appel urgent que lui a lancé le Secrétaire général dans sa lettre du 15 août 1989, le Conseil de sécurité s'est immédiatement réuni et, sans préjuger son action ultérieure, a adopté la déclaration suivante :

"Gravement préoccupé par la nouvelle dégradation de la situation au Liban, il déplore profondément l'intensification des bombardements et les affrontements acharnés intervenus au cours des derniers jours. Il exprime sa consternation devant les pertes en vies humaines et les indicibles souffrances qui en résultent pour le peuple libanais.

Il réaffirme sa déclaration du 24 avril dernier et demande instamment à toutes les parties de mettre fin immédiatement à toutes les opérations, à tous les tirs et bombardements sur terre et sur mer. Il leur demande fermement de respecter un cessez-le-feu complet et immédiat. Il leur demande également de tout entreprendre pour la consolidation du cessez-le-feu, l'ouverture des passages et la levée des sièges.

Le Conseil exprime son plein soutien au Comité tripartite des chefs d'Etat arabes dans l'action qu'il mène en vue de mettre un terme aux épreuves du peuple libanais par l'instauration d'un cessez-le-feu effectif et définitif et la mise en oeuvre d'un plan de règlement de la crise libanaise dans tous ses aspects garantissant la pleine souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité nationale du Liban. Il appelle tous les Etats et toutes les parties à apporter le même soutien à l'action du Comité tripartite.

Dans ce contexte, il invite le Secrétaire général à prendre tous les contacts utiles, en liaison avec le Comité tripartite, afin que le cessez-le-feu soit respecté et de le tenir informé."

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, au stade actuel, l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

La séance est levée à 23 h 55.